

Avis de constitution

SOCIETE « 2 K GROUP CONSTRUCTION »

Siège ABIDJAN YOPOUGON MICAO ZONE  
INDUSTRIELLE PRES DE L'ENTREPRISE CARGIL, Lot 29,  
Ilot 40

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/06/2025, et enregistrés au CEPICI le 16/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « 2 K GROUP CONSTRUCTION »

Objet : LA SOCIETE A POUR OBJET PARTICULIER EN TOUS PAYS ET NOTAMMENT EN COTE D'IVOIRE :

CONSTRUCTION BATIMENT ( MACONNERIE ,  
ELECTRICITE, PLOMBERIE, ETANCHETE, MENUISERIE,  
EBENISTE, BRIQUETERIE, PISCINISTE, FERRAILLAGE,  
CARRELAGE, PEINTURE, JARDINAGE, STAFF) –  
CONSTRUCTION METALLIQUE ( SOUDURE, ALLURE,  
VITRERIE) – ELECTRONIQUE ( VIDEO SURVEILLANCE,  
INFORMATIQUE) – DECORATION – COMMERCIALISATION  
(BRIQUES , FER A BETON, TOLE, CIMENT) – AGENCE  
IMMOBILIERE – ELECTRICITE INDUSTRIELLE – ELECTRICITE  
DOMESTIQUE – RESEAU ELECTRIQUE – RESEAU  
INFORMATIQUE.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

- L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES.
- L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX.
- LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE.
- LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE
- ET GENERALEMENT, TOUTES OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES,

MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON MICAO ZONE INDUSTRIELLE PRES DE L'ENTREPRISE CARGIL, Lot 29, Ilot 40

Dirigeant(s) M KOBINA KOFFI ERIC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06844 du 07/07/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40980/GTCA/RC/2025 du 07/07/2025

